

Officialisation des langues nationales et sursaut patriotique au Burkina Faso

Dr Awa 2^e Jumelle SAWADOGO

Université Joseph KI-ZERBO

awatiend@gmail.com

Résumé

Le partage de l'Afrique en plusieurs entités appelées pays n'a pas été sans conséquence tant sur les choix politiques que sur ceux linguistiques. Les mêmes langues sont parlées de part et d'autre des frontières. C'est ce que Ouédraogo R. M (2000 :14) appelle « Langues transfrontalières » en désignant les langues africaines servant de moyens de communication dans plusieurs pays. En dépit de cette unicité linguistique dans la diversité, les langues coloniales ont été imposées et des politiques de dépendance au sentier se sont succédé après les indépendances. Le constat amer devenu slogan dans tous les discours politiques est qu'on ne peut pas se développer dans la langue d'autrui. Cet apophtegme de Joseph KI-ZERBO revêt toute une révolution qui, pourtant, semble échapper aux Africains. En effet, la nécessité de concevoir et d'évaluer des programmes et/ou des innovations linguistiques à l'aune des besoins de développement, en dehors du secteur de l'éducation, est plus perceptible dans les discours politiques que dans les pratiques. Fort heureusement, depuis un certain temps, les africains, par un sursaut de thanatophobie et de fierté linguistiques, ont entrepris des réformes dont la gestion des langues. En ce qui concerne le BURKINA FASO, la révision constitutionnelle a fait la part belle au patrimoine linguistique en décidant de conférer aux langues burkinabè le statut prestigieux de langues officielles. Mais ce sursaut devra être accompagné, ravivé et doit viser le développement endogène, durable et participatif des populations. En quoi l'officialisation des langues relève-t-elle d'un sursaut patriotique ? Comment les langues peuvent-elles contribuer à un sursaut patriotique des Burkinabè pour qui le français est une finalité et un idéal ? Cette contribution vise à montrer que la langue est un moyen d'éveil des consciences pour un attachement patriotique plus profond. De la démarche qualitative à travers l'analyse documentaire, cette recherche conclut que même la colonisation linguistique relève d'un patriotisme et que le revers devrait également viser cette fierté et cet amour pour la patrie. Une approche intégratrice aux niveaux national et sous-régional ne serait-elle pas plus porteuse ?

Mots-clés : *Langues-politique linguistique-sursaut patriotique*

Abstract

The division of Africa into several entities called countries has had consequences for both political and linguistic choices. The same languages are spoken on both sides of borders. This is what Ouédraogo R. M (2000:14) calls “cross-border languages,” referring to African languages that serve as means of communication in several countries. Despite this linguistic unity in diversity, colonial languages were imposed and policies of dependence on the path followed one another after independence. The bitter observation that has become a slogan in all political discourse is that one cannot develop in the language of others. This aphorism by Joseph KI-ZERBO represents a whole revolution, which, however, seems to escape Africans. Indeed, the need to design and evaluate language programs and/or innovations in line with development needs outside the education sector is more apparent in political discourse than in practice. Fortunately, for some time now, Africans, in a surge of linguistic pride and a desire to preserve their languages, have undertaken reforms, including language management. In Burkina Faso, the constitutional revision has given pride of place to linguistic heritage by deciding to confer the prestigious status of official languages on the languages of Burkina Faso. But this surge must be accompanied, revived, and aimed at the endogenous, sustainable, and participatory development of the populations. How does the officialization of languages constitute a surge of patriotism? How can languages contribute to a patriotic surge among Burkinabe people for whom French is an end goal and an ideal? This contribution aims to show that language is a means of raising awareness for a deeper patriotic attachment. Using a qualitative approach based on documentary analysis, this research concludes that even linguistic colonization is a form of patriotism and that the reverse should also aim to foster pride and love for the homeland. Wouldn't an integrative approach at the national and sub-regional levels be more promising?

Keywords: *Languages-language policy-patriotic surge*

Introduction

La question des langues a toujours été préoccupante pour toute nation qui vise un lendemain meilleur, au regard de leur place dans la vie sociale, de leurs fonctions humaines, de leurs implications au niveau culturel. La langue est d'une importance

capitale pour l'homme. Elle constitue l'essence de chaque peuple. C'est dans ce sens que KEDREBEOGO, G. (2001), citant IGNAZO, B., énonce l'idée selon laquelle un homme enchaîné, dépouillé de ses biens n'est pas encore dépossédé. Pour lui, un homme ne devient pas pauvre parce que l'on lui a retiré son emploi, son passeport, sa table à manger, son lit, etc. Mais il devient démunis lorsqu'il est dépossédé de sa langue. On déduit de cette affirmation que la langue est la première et la plus importante des richesses humaines. C'est sûrement pourquoi, NAPON, A. (2006 : 257) conclue en ces termes : « Perds ta langue et perds ton âme ! ». Ainsi, la perte ou la négligence des langues des pays africains serait la cause des multiples maux sur le continent dont notre hypothèse trouve comme remède la revitalisation rationnelle du patrimoine linguistique. C'est pourquoi nous examinerons le couple langue et patriotisme autour des points suivants : La problématique, les cadres conceptuel, méthodologique et théorique de la recherche et les résultats discutés. L'objectif visé par cet article est d'analyser le rapport qui s'établit entre l'officialisation des langues et sursaut patriotique. De façon spécifique, il s'agit d'une part, de déterminer en quoi l'officialisation relève d'un amour pour la patrie et d'autre part, de montrer comment les langues peuvent servir de socle au sursaut patriotique des Burkinabè.

1. Problématique

La constitution du pays des Hommes intègres a connu plusieurs révisions mais jusqu'en 2019 soit plus d'un demi-siècle d'indépendance politique, le français a toujours été institué comme la seule langue officielle du pays avec tout le prestige que cela offre. Quant aux langues nationales, la loi suprême du pays appelait, comme un vœu longtemps non réalisé, une loi qui viendrait préciser les modalités de leur promotion. Les lois linguistiques ont toutes réservé au français une place

prépondérante dans la vie de la nation. Langue du savoir, de l'avoir et du pouvoir, ce moyen de communication, loin d'être accessible à tous, a longtemps demeuré et demeure un idéal, une vocation et une once de mesure de l'intellectualité et de la civilisation. Langue d'érudition, les populations aspirent à sa maîtrise parfaite et il y en a qui tutoient les académiciens de cet idiome. Ceux qui n'en sont pas les parfaits connasseurs sont dans une anxiété linguistique pour qui, la peur de commettre des erreurs est un frein à l'épanouissement linguistique, à l'expression langagière, si non à la communication interpersonnelle.

Ainsi, en 2019, le pays a amorcé un tournant jamais rêvé mais très attendu par les spécialistes des sciences du langage, les anthropologues, les sociologues, bref les scientifiques d'une part mais également ceux pour qui cette langue n'est qu'un rêve de l'autre. C'est ainsi que la loi n°033-2019/AN du 23 mai 2019 portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso a été adoptée et promulguée par le décret n°2019-0600/PRES. S'en sont suivies la politique linguistique, puis la stratégie nationale de la promotion des langues nationales qui ont couronné l'effort des autorités d'alors par un plan d'action triennal glissant que devait mettre en œuvre un secrétariat permanent de la promotion des langues nationales né de ces réformes linguistiques. Timidement, les Burkinabè quoique dans l'expectative d'actions fortes en faveur du patrimoine linguistique étaient préparés au meilleur. C'est alors que le conseil des ministres en sa séance du 6 décembre 2023 évoquait pour la première fois dans l'histoire, l'officialisation des langues burkinabè. Décision fort contestée car comportant beaucoup d'écueils dans sa formulation au regard de la richesse et de la variété linguistique de ce pays, elle sera corrigée et adoptée par l'assemblée législative de transition (ALT) le 30 décembre 2023 après plusieurs consultations. Ce n'est qu'en janvier 2024 que cette loi a été promulguée dans un

contexte de vives douleurs des évènements terroristes et des remous sociaux, tant cette révision a écorché plusieurs sensibilités dont la justice qui, pourtant en était la principale actrice. En tant que linguiste, ayant le devoir d'expliquer le bien-fondé d'une telle décision, nous nous sommes posé les questions suivantes :

En quoi l'officialisation des langues relève-t-elle d'un sursaut patriotique ? Comment les langues peuvent-elles contribuer à un sursaut patriotique des Burkinabè pour qui le français est une finalité et un idéal ? Ces questions constituent en même temps le plan du développement de ce travail après les cadres conceptuel, théorique et méthodologique.

2. Cadres théorique, méthodologique et conceptuel de la recherche

Tout travail se fonde sur une réflexion d'abord théorique qui soutient la pensée et détermine la recherche. Ce sujet assez vaste et complexe nous impose une certaine précision. Aussi allons-nous examiner le lien entre langue nationale et sursaut patriotique d'une Afrique longtemps endormie et appauvrie. Il nous semble également important de circonscrire notre réflexion au cas du Burkina Faso d'aujourd'hui. En effet, la contemporanéité fait face à plusieurs défis dont la gestion des langues.

2.1. Cadre théorique

BLANCHET (2009) considère la politique linguistique comme étant la phase abstraite de l'aménagement linguistique qui consiste en la formulation d'objectifs dont l'opposition d'avec la glottopolitique réside au fait que le dernier ne s'intéresse pas à la politique linguistique in situ mais seulement aux actes que posent des gens avisés de la question (politiques, scientifiques...) dans un but déterminé (modification des statuts

et corpus des langues). Pour lui, la planification linguistique n'est pas forcément liée à la politique linguistique. Elle peut provenir des politiques économiques, éducatives, juridiques, etc., et est soutenue par l'initiative des actes sociaux. Cette conception de la planification linguistique la rapproche plus de la glottopolitique que de l'aménagement linguistique à cause du fait qu'elle (planification linguistique) intègre l'initiative sociale.

Quant à BOYER, H. (2010 : 69), il présente un schéma tout à fait différent par la hiérarchie verticale des concepts. Le concept englobant (le plus haut), selon BOYER est la politique linguistique d'où découle l'aménagement linguistique.

Pour BOYER, l'aménagement linguistique est une partie de la politique linguistique et est synonyme de planification linguistique. Elle consiste en la mise en œuvre de dispositif et de dispositions pour une bonne politique linguistique. Elle comporte deux branches. Une branche où elle consiste à des interventions sur la langue (normativisation) et une autre où les interventions peuvent se porter sur les langues en présence (normalisation).

Nous percevons à partir de ces branches que l'aménagement linguistique dans le sens de BOYER n'est autre que la politique linguistique. Les deux auteurs désignent la même notion par des noms différents.

La seule différence est que BLANCHET, en nommant ce qui devrait être politique linguistique par aménagement, donne un autre sens à la politique linguistique qui la confine en la formulation d'objectifs dans le cadre d'un aménagement linguistique.

Dans tous les cas, HALAOUI, N. (2011 :25), en fait le résumé ainsi qu'il suit :

« Bon nombre de concepts, dans la littérature linguistique d'aujourd'hui, sont utilisés comme synonymes plus ou moins adéquats de celui de politique

linguistique, ce dernier étant dans le cas général pris dans son acception large, celui qui renvoie à un ensemble d'actions entreprises sur la langue. Plutôt que de politique linguistique, certains préfèrent parler de glottopolitique, d'aménagement linguistique ou encore de planification linguistique (Ngalasso 1989 :111). (...) . Ajoutons à cette liste les concepts de promotion de langues, de standardisation, de normalisation, de réforme, de façonnage, de codification, etc. ».

Cet auteur donne à voir trois acceptations de la politique linguistique dont la minimale, la législative et la large.

Dans l'acception minimale, la politique linguistique se présente comme une œuvre de conception. L'acception législative de la politique linguistique fait référence aux textes juridiques, aux lois et aux règlements concernant la langue. La loi est toujours la traduction d'une politique. Alors l'ensemble des actes législatifs ou règlementaires qui entourent la politique ne doivent pas se substituer à elle. Ces actes relèvent de la législation linguistique.

Selon l'acception large : « Avoir une politique linguistique, ce n'est pas seulement avoir une constitution dont un article concerne la langue officielle, c'est d'abord prendre conscience que la langue est un fait de culture et un facteur de développement économique et social tout à fait primordial ; c'est ensuite opérer des choix clairs en matière de langues en déterminant lesquelles d'entre elles doivent être utilisées dans tel ou tel domaine de la vie nationale et en particulier dans l'enseignement, les actes d'administration et la communication avec le monde extérieur ; c'est enfin décider des moyens logistiques (...) à mettre en œuvre pour rendre opérationnels les choix ainsi » (HALAOUI, 2011 : 24)

Nous pouvons résumer les conceptions de HALAOUI comme suit :

- aménagement linguistique : actions effectuées sur la langue ;
- politique linguistique : conception des actions effectuées sur la langue ;
- planification linguistique : programmation des actions effectuées sur la langue.

La politique linguistique et la planification sont perçues comme des outils de l'aménagement linguistique.

Plus près de nous, le Burkinabè NIKIEMA (2006 : 26), parlant précisément de la politique linguistique du Burkina Faso dit :

« Nous prenons la politique linguistique, dans un contexte multilingue comme celui du Burkina, comme consistant à décider, explicitement ou non du statut à assigner et des fonctions à faire assumer à telle(s) ou telle(s) langue(s), et à prendre des mesures d'accompagnement à cette fin ».

Cette définition renvoie à la politique linguistique en tant que conception théorique assortie d'une planification linguistique pratique et c'est ce à quoi nous souscrivons puisqu'il est question ici de top down mais aussi d'une mobilisation sociale d'où le bottom-up.

2.2. Cadre méthodologie

En guise de méthodologie, notre recherche se veut qualitative, descriptive et interprétative. Une analyse diachronique des faits linguistiques dans le sens de l'aménagement tant du corpus que du statut nous conduit à l'exploitation documentaire. C'est à Mace et Pétry (2017), pour qui l'observation documentaire est l'instrument de collecte de l'information le plus utilisé en science politique que nous empruntons cette démarche méthodologique. Selon cette méthode, le chercheur consulte des documents desquels il extrait une information factuelle (statistiques ou faits bruts de comportement verbal, par exemple,

une déclaration ministérielle, ou non verbale, comme un vote, une visite, etc.) ou des opinions ou des conclusions scientifiques qui lui serviront à appuyer son argumentation (Mace et Pétry (2017), p. 83).

Les processus heuristique et herméneutique de Loiseau (2017) consistant à cueillir et à analyser les informations, nous ont inspiré une démarche consistant à : 1) répertorier les documents matériels et numériques adéquats, 2) faire une lecture exploratoire de ces documents, 3) faire une lecture approfondie à la lumière des questions de recherche, 4) comparer les informations recueillies, 5) tester les informations par une dernière lecture, 6) interpréter les données ainsi obtenues à la lumière de l'ensemble des informations. Des ouvrages généraux, des productions académiques, des textes juridiques nous ont servi de base d'analyse pour répondre aux questions que nous nous sommes posé.

2.3. Clarification conceptuelle

- La langue nationale

La langue est un instrument de communication et d'auto identification propre à une communauté donnée. Elle est de ce fait sociale. La langue appartient à la communauté, pas à l'individu. Mais le concept de langue nationale ne revêt pas la même acception dans tous les pays. Au Niger comme au Sénégal, toutes les langues ne sont pas des langues nationales. Au Burkina Faso, toutes les langues parlées par des groupes ethniques burkinabé sur le sol burkinabè sont des langues nationales selon la loi 033-2019/AN portant modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso. A ce titre, Denis Creissels écrit que

« La plupart des pays ouest-africains reconnaissent une partie de leurs langues comme langues nationales, mais ce terme ne correspond à aucun statut juridique précis. En règle générale, en soi, cette reconnaissance est purement symbolique et n'a aucun effet pratique notable.

L'importance plus ou moins grande que telle ou telle langue peut avoir à l'échelle d'une région ou même d'un pays tout entier est le résultat d'une dynamique sociologique, pas d'une politique systématiquement menée, et le fait qu'une langue soit qualifiée de 'nationale' ne donne aucune indication sur son statut réel. Les états uest-africains ne font rien qui puisse s'interpréter comme visant délibérément à restreindre les domaines d'usage des langues autochtones, mais ils ne font rien non plus (ou très peu) pour favoriser ou planifier leur développement, et pour permettre que leur usage s'étende à des domaines autres que leurs domaines traditionnels d'utilisation » Creissels (2018 : 3).

Cette affirmation de Creissels renferme plusieurs réalités de l'aménagement linguistique quoiqu'insuffisante. Elle est insuffisante parce que le Burkina Faso étant un pays uest-africain n'a pas identifié des langues comme étant nationales mais toutes les langues du pays. Cette généralisation à tous les pays de l'Afrique occidentale la rend erronée. En outre, les autres pays qui en ont identifié de nationales parmi plusieurs parlers autochtones tendent à confondre le statut de langues nationales et celui de langues officielles par défaut. En réalité, de façon séculaire, les langues sont intimement liées à l'histoire des peuples et les vassaux en général étaient bilingues du fait de l'usage des langues des conquérants/seigneurs pour le besoin de la communication et du vivre pacifique. Il s'agit là d'une politique de domination quoiqu'empirique quand on sait que la dynamique sociologique est corolaire à des considérations politiques. Par ailleurs, dire que ces pays ne font rien pour développer leurs langues peut paraître une lapalissade mais dire qu'ils ne font rien dans le sens de la restriction des domaines de leur usage relève d'une méconnaissance des constitutions de ces pays qui ont reconnu la langue étrangère, inaccessible, minoritaire, comme langue de toutes les instances officielles en

la déclarant officielle. Enfin, il serait honnête de reconnaître qu'au-delà des pratiques traditionnelles des langues dites nationales ou autochtones, dans tous les secteurs d'activités, elles demeurent présentes même de façon informelle. SAWADOGO démontrait en 2016 et en 2020 que dans la cour de récréation, dans les administrations publiques, les langues burkinabè demeurent présentes malgré le souvenir du symbole. Ainsi, les fonctionnaires sont contraints à les apprendre dans leur interaction avec les populations même dans le cadre de leurs services. C'est le cas du personnel de la vie scolaire avec les parents d'élèves et même des élèves, du personnel de la santé avec les patients, etc.

Mais la langue nationale serait idéalement au sens du sociolinguiste Burkinabè André BATIANA (1994 : 15-16) :

« Tout comme l'Hymne national est le symbole de toute la nation, une langue nationale devrait symboliser une unité linguistique nationale. Une langue nationale est une langue qui est reconnue sur tout le territoire national et qui couvre les besoins de communication des populations » puisqu'elle est gravée dans la » conscience identitaire » et collective de la communauté qui la pratique selon ISIDORE NDAYWEL (1997) ».

Alors, instrument de communication, la langue est un facteur de rapprochement entre les individus, de cohésion sociale, d'intégration. C'est pourquoi Guespin et Marcellesi (1986 :9) considère comme légitime la double détermination selon laquelle « toute société humaine est langagière et toute pratique langagière est sociale ». C'est ce que commande le patriotisme.

- Le sursaut patriotique

Le mot patrie vient du latin *patria* (*terra*), qui signifie « pays des pères ». La patrie est le pays natal ou adoptif qui est lié à une personne par des liens affectifs, juridiques et/ou historiques. C'est la communauté sociale et politique à laquelle on appartient ou on a le sentiment d'appartenir. C'est aussi

la terre des ancêtres, le pays d'où l'on est originaire et dont sont issus nos ancêtres et auquel nous nous reconnaissions.

Le sursaut patriotique est une réaction collective de fierté et d'engagement envers son pays, souvent en réponse à une menace ou à une crise nationale. Il fait référence à un mouvement de mobilisation et de fierté nationale en réponse à des défis (ou des crises) auxquels le pays est confronté.

Au Burkina Faso, la lutte pour l'indépendance, les mouvements de protestation populaires, la lutte contre le terrorisme, la dénonciation de l'impérialisme etc. peuvent être considérés comme relevant d'un sursaut patriotique pouvant se manifester par des actions de solidarité, de soutien aux forces de sécurité, de promotion de la culture burkinabè et de défense des valeurs nationales.

Le sursaut patriotique peut contribuer à la construction d'une identité nationale en renforçant les symboles et les valeurs communes, en rappelant l'histoire et les réalisations du pays, et en favorisant le sentiment d'appartenance à une communauté nationale.

Le sursaut patriotique peut influencer la politique d'un pays en renforçant le soutien populaire à un gouvernement ou à des politiques spécifiques, en encourageant la participation civique et en créant un climat propice à l'adoption de mesures de sécurité renforcées.

3. Discussion des résultats

Description et interprétation faisant bon ménage, nous présentons ici notre analyse des résultats obtenus. C'est pourquoi, sur la base des déclarations des colons et au regard des constitutions et des lois linguistiques qui ont royalement ignoré les langues burkinabè et les nouvelles décisions linguistiques, nous nous évertuons à démontrer en quoi l'aliénation des peuples africains relève d'un patriotisme du colonisateur avant

d'examiner la gestion des langues au Burkina Faso pour finir par montrer en quoi l'officialisation est d'un point tournant patriotique.

Ainsi compris, nous pouvons réaliser aisément que la colonisation relevant d'une volonté de conquérir pour protéger un positionnement national et dans un instinct de survie relève bel et bien d'un sursaut patriotique qui a contribué à spolier tout un continent pour quelques pays en danger et en quête de domination.

3.1. La colonisation linguistique comme preuve de patriotisme en France

En imposant le français aux pays africains, les Français luttaient pour la survie, le développement, la domination de leur langue. Cela dénote de leur attachement à leur patrie d'alors, du présent et de demain. Voici les enjeux qui ont motivé l'imposition de l'enseignement du Français.

Fièrement, Pierre Foncin (1919 :16) arguait que

« L'Alliance a bien raison de songer avant tout à la diffusion de notre langue : nos colonies ne seront françaises d'intelligence et de cœur que quand elles comprendront un peu le français. [...]. Pour la France [...] la langue est l'instrument nécessaire de la colonisation »

Le développement économique de la France était la principale raison ayant conduit à la création de l'alliance française. La vision soutenait que :

« Tout client de la langue française est un client naturel des produits français » p30, et même que « c'est en grande partie [...] pour le commerce que travaille l'Alliance française et que nous l'avons fondée » p31. Dire que « la propagation de la langue française est la clef des marchés extérieurs » p32

Tout cela parce qu'une menace de perte démographique présageait une faiblesse de production et qu'il fallait trouver des solutions palliatives pour sauver leur patrie.

« Puisque [la France] manque d'enfants, qui l'empêche de franciser les fils de ses sujets et protégés coloniaux ? [...] Le premier effet de cette annexion morale doit être l'enseignement de notre langue. [...] Celui-ci] est nécessaire dans nos domaines coloniaux [...] parce qu'il est la préface, le commencement indispensable de toute annexion morale. Et cette annexion morale elle-même, nous l'appellerons de tous nos vœux. Pourquoi ? Parce qu'elle achèvera et consolidera nos conquêtes matérielles, parce qu'elle accroîtra artificiellement notre race. Quand un ménage stérile désire des enfants, il en adopte. Eh bien ! en attendant que nous ayons retrouvé la fécondité de nos pères [...], adoptons aussi, créons-nous aux quatre coins du globe une grande famille adoptive [...] »52.

Ainsi, cette reproduction aux quatre coins du monde passe par l'enseignement du français dans le but de résoudre un problème. Mais il n'était pas question d'une adoption à même de noircir le pays mais que les Français d'adoption pensent, réfléchissent en français, travaillent pour le Français et la France. C'est ainsi qu'instruisait Henri Gautier, chef du cabinet du ministre français de l'Instruction publique, au Congrès international de l'enseignement colonial en 1931 : « Faites que chaque enfant né sous notre drapeau, tout en restant l'homme de son continent, de son île, de sa nature, soit un vrai Français de langue, d'esprit et de vocation ! » (1931 :29).

La conséquence d'un tel patriotisme a été et demeure très néfaste pour les pays africains dont le Burkina Faso ainsi que le décrit en ces termes Jean-Paul Sartre (1947) :

« L'enseignement colonial a littéralement gangrené la pensée et l'affectivité de l'Africain et truffé son comportement d'un cortège de complexes et de réflexes anormaux... et par son caractère assimilateur et par la négation de la culture nationale... (il) a abouti à une véritable aliénation du colonisé. »

Faut-il en rire ou en pleurer ? Nous sommes Français de nature, de langue, d'esprit et de vocation. Ce colloque scientifique sur la culture se tient en français, le joli thème de la SNC est déroulé en français « Culture comme mémoire historique et sursaut patriotique ». Tout se fait en français par des Français dans leur continent, Français de culture, Français de langue, Français d'esprit mais...nous ne sommes que des Français de vocation qui traversons ou nous noyons dans notre méditerranée à notre manière.

3.2. Langues nationales et sursaut patriotique au Burkina Faso

3.2.1. Les politiques de langues du pays

Ouédraogo (2000) avertit que « l'impérialisme économique et l'impérialisme linguistique apparaissent ainsi comme deux facettes du même problème » (p. 7). Il s'étonne donc que les politiques visant à promouvoir les langues locales n'aient pas évolué davantage en Afrique moderne. Et pourtant, selon Creissels (2018), ceci aurait été un projet tout à fait viable, dans la mesure où toutes les langues de grande communication de l'Afrique de l'Ouest sont instrumentées de façon officielle à partir de l'alphabet latin et sont d'usage courant dans tous les domaines de la vie.

Comme dit plus haut, les régimes se sont succédé depuis les indépendances et la constitution révisée plusieurs fois dans le pays. La gestion des langues est longtemps restée la même pendant plusieurs décennies. Nous l'examinerons à l'aune des typologies de B. Heine et d'Halaoui.

3.2.1.1. La typologie glossique de B. Heine

Pour cet auteur, la politique linguistique est endoglossique ou exoglossique.

- Les politiques endoglossiques

Elle est endoglossique lorsqu'elle promet une ou plusieurs langues pour la communication primaire et officielle. Elle vise son/leur usage selon qu'il s'agit d'une ou de plusieurs langues, par le pouvoir exécutif c'est-à-dire le gouvernement avec pour conséquences leur pratique dans l'administration, l'éducation, judiciaire par les instances de la justice et législatif par les élus du peuple. Cela permet une indépendance culturelle, surtout à l'égard de la culture et de l'idéologie occidentales en vue de restaurer une structure traditionnelle de l'organisation sociale et du gouvernement en créant de nouvelles structures fondées sur des valeurs traditionnelles. Cela requiert le maximum de participation de la population.

- Les politiques exoglossiques

A l'image de quelques pays voisins qui ont choisi le français pour la communication primaire et quelques langues locales comme symboles de la culture et de l'unité nationales, cette politique instiguée et ourdie à partir de l'extérieur vise à promouvoir la langue étrangère au grand dam de celles autochtones, confinées à l'expression culturelle ou pour le moins à la communication pré-électorale. Des pays comme le Burkina Faso ne font pas la distinction entre les langues autochtones qui ne sont considérées que culturelles et ethniques.

3.2.1.2. Typologies des situations africaines pour HALAOUI

Halaoui distingue les politiques linguistiques nationales et les politiques linguistiques africaines. Les nationales peuvent être coloniales lorsqu'elles sont imposées par le colonisateur dont la langue apparaît dans toutes les constitutions avec des statuts et fonctions de prestiges, de confirmation confirmant et perpétuant

la politique coloniale, de modification en réduisant le champ d'utilisation de la langue coloniale par l'alphabétisation et l'éducation en langue nationale pour un développement endogène.

Elles sont africaines si elles sont d'expectative, c'est-à-dire éternellement annoncées et toujours attendues, de contribution en évoquant les langues locales au passage, d'engagement en révolutionnant la sphère communicationnelle au profit des langues locales, de non-engagement en ne s'y intéressant que très peu et par moment, de contournement lorsque chaque régime évite d'examiner la question en profondeur et d'accompagnement quand elle s'accommode au contexte et aux circonstances.

. À l'aune des typologies de Heine et d'Halaoui, la politique linguistique du pays est restée exoglossique, d'expectative et d'accompagnement jusqu'en 2019.

C'est pourquoi il convient de considérer l'officialisation des langues nationales comme un sursaut patriotique

3.3. Officialisation des langues comme un sursaut patriotique

Un point tournant intervenu en 2019 a permis au pays de tourner le dos à la dépendance au sentier qui consistait à copier les anciennes dispositions en matière de politique de langues sans changement notable. En effet, la loi annoncée depuis 1978 dans la constitution où pour la première fois il est fait cas des langues nationales « La loi fixe les modalités de promotion des langues nationales » n'a vu le jour qu'en 2019. Ce décret a été suivi de l'adoption de la politique linguistique et de la stratégie nationale de promotion des langues qui recommandait fortement l'érection des langues burkinabè selon des critères bien précis au statut de langues officielles.

En pleine reconquête du territoire, de la souveraineté nationale, le Burkina compte sur ses valeurs culturelles et linguistiques

d'où l'officialisation des langues intervenue le 30 décembre dernier. Projet hâtif, populiste, non mûr et dangereux pour les uns, pour les autres, vu comme un sursaut patriotique, il relève d'un courage politique jamais exprimé dans le pays tout comme la dénonciation des accords coloniaux. L'officialisation relève d'un sursaut patriotique parce que :

- Le français jadis langue officielle a perdu ce statut

En effet, la constitution révisée stipule en son article 35 que « Les langues nationales officialisées par loi sont les langues officielles du Burkina Faso.

La loi fixe les conditions de promotion et d'officialisation des langues nationales.

L'Anglais et le Français sont des langues de travail ».

Cette décision courageuse est un sursaut dans le contexte où le pays a renoncé aux accords coloniaux secrets dont celui lié à la langue. C'est l'un des pays d'Afrique de l'Ouest qui s'y aventure pour la première fois de son histoire.

- Elle participe de la réaffirmation de l'identité linguistique et culturelle

Elle relève d'un sursaut patriotique en ce sens que pour la première fois, le pays a contrebalancé la langue du savoir, du pouvoir et de l'avoir en refusant d'accorder à la seule langue le statut de langue officielle. Il entend ainsi compter sur ses propres ressources en valorisant le capital humain pour son développement. Les langues jouent un rôle essentiel dans la société burkinabè en tant que moyen de communication, d'expression culturelle et d'identité nationale. La promotion des langues du Burkina Faso permet de renforcer l'identité culturelle, de préserver la diversité linguistique, de faciliter la communication entre les différentes communautés pour une intercompréhension et une interculturalité au profit de la cohésion sociale, du vivre-ensemble et du développement social et humain.

- C'est un acte de souveraineté et la dignité

Faites langues de travail, les langues nationales promeuvent des réflexions plus soutenues d'où découlent la créativité, la modernisation et le développement technique et scientifique si elles sont bien outillées. Cela a été le cas du Japon, de la Chine et même de l'Allemagne

Les langues et les cultures sont les premières monnaies à vocation internationale d'une nation. Leur convertibilité dans plusieurs espaces linguistiques mondiaux est un atout certain de développement endogène durable dans la paix et la sécurité. Les langues et les cultures doivent dialoguer dans la paix grâce à la traduction-interprétation, mécanisme de circulation du savoir d'une langue à l'autre. Cela développe la compréhension mutuelle, et enrichit la créativité et l'expression artistique.

- Elle permet le développement autocentré

Une nation ne peut entrer, de façon durable, dans la sphère de développement intégré que si elle sait utiliser, à bon escient, ses langues-cultures dans le dialogue des langues à vocation internationale afin qu'elles s'expriment dans les intelligences et les économies performantes de la mondialisation.

Comme le dit cet auteur, « Pour qu'une langue s'étende – ou se contente de survivre –, il faut un acte collectif : il faut qu'une communauté l'investisse symboliquement de certains projets, en fasse une promesse d'avenir. (Jean-Marie Klinkenberg, 2001, p. 90.

3.4. Comment les langues peuvent-elles contribuer à un sursaut patriotique des Burkinabè pour qui le français est une finalité et un idéal ?

Cette question pose le problème de langues et éveil des consciences. Ainsi, en officialisant les langues des populations, le sursaut patriotique est mis en branle. Il est promu à travers :

- L'acceptation du choix des langues officielles, une guerre communicationnelle à gagner par l'exemple

Le Burkina Faso vit depuis bien longtemps une diglossie enchâssée en ce sens que parmi les langues certaines occupent des espaces plus importants que d'autres. Il est établi que le moore est parlé par plus de la moitié de la population. Mais pour éveiller les consciences, il n'est nul besoin de vouloir du « one nation, one language » dans la mesure où la pluralité et la diversité linguistiques sont des richesses à exploiter. C'est pourquoi la réflexion menée par les experts propose des choix à partir des critères de véhicularité, de poids démographique, de plus-value sociale, de niveau d'instrumentation. A partir de ces critères, le premier sursaut patriotique est l'acceptation des langues qui seront désignées pour l'officialisation. Cela aurait l'avantage d'unifier tous les cœurs, toutes les sensibilités ethnolinguistiques autour de quelques langues pour la communication à tous les niveaux. C'est pourquoi, une offensive communicationnelle s'impose pour fédérer les intelligences, les efforts et éviter des remous inutiles. Mais cela n'aurait pas d'impact si les dirigeants ne se l'imposent pas eux-mêmes. Les discours doivent être dits en langues officielles quitte à être traduits en français et en anglais. Cela amènerait les intellectuels analphabètes à apprendre au moins une langue officielle rendant facile la déconstruction des stéréotypes défavorables aux langues burkinabè.

- La prise de textes juridiques qui encadrent cette officialisation et qui tiennent compte des minorités**

Le respect des droits des minorités linguistiques doit être une priorité nationale. C'est de permettre d'une part l'usage de ces langues minoritaires dans la communication à des sphères où elles sont comprises d'une part, mais d'œuvrer à leur description et à la promotion de leur expression culturelle, de l'autre. Toute langue renferme une culture qu'il ne faut pas négliger car c'est l'âme du peuple qui la parle et la conscience collective se forge à partir de ces valeurs.

Alors, il convient d'encadrer l'usage et le partenariat entre ces langues dans la mesure où français et anglais sont des langues de travail aux côtés des langues officielles à déterminer.

- **La conception d'outils d'apprentissage des langues officielles pour tous et dans tous les secteurs d'activités**

Une fois ces préalables établis, il sied de concevoir des outils d'apprentissage accéléré des langues officielles pour éradiquer l'analphabétisme et permettre aux populations jadis classées analphabètes de participer à la gouvernance et au développement. La vulgarisation bien pensée de ces langues fera d'elles de véritables outils de médiation réduisant ainsi le hiatus entre gouvernés et gouvernants. Il faut mettre à profit les affordances du numérique à travers la conception de logiciels et d'applications à même de faciliter la mise à l'écrit et la traduction des textes. Cela va également commander des recherches terminologiques pour prendre en charge les éléments langagiers qui sont étranges à nos cultures. Une formation hybride et la prise de risque linguistique à travers des passeports linguistiques peuvent être conçues en plus des différentes plateformes numériques pour accélérer l'apprentissage des adultes et même des enfants. C'est pourquoi il convient de remplacer les films telenovelas par des dessins animés en langues qui insisteront sur les systèmes de valeurs à la burkinabè. L'introduction de ces langues dans les concours de tous ordres, la condition des compétences linguistiques pour les postes nominatifs et électifs, la traduction de toutes les enseignes dans les langues officielles et de travail sont entre autres des moyens de liquidation de l'analphabétisme dans les langues officielles.

- **L'éducation et la vulgarisation des savoirs**

Pour une véritable appropriation des langues officielles, il faut étudier leur partenariat avec les langues de travail et distribuer les rôles dans l'éducation. Chaque langue doit être, en fonction

du projet de société de formation du nouvel homme Burkinabè avoir un ou champs d'application ainsi que des fonctions précises. Mais les langues officielles ne le seront jamais sans leur prise en compte dans le système éducatif à tous les ordres. Du préscolaire où les activités d'éveil doivent être menées exclusivement dans la langue de l'enfant pour lui inculquer les valeurs de la nation, son identité et sa part contributive à la construction de l'Etat-nation au supérieur où les âmes doivent être écloses et dire la science, concevoir des éléments scientifiques en langues officielles en passant par le primaire, le post-primaire et le secondaire où l'enseignement sera fonctionnel et dans les langues officielles et de travail, il est possible de repenser un Burkina nouveau avec des citoyens formatés pour le développement et le vivre-ensemble.

Conclusion

La langue est un élément essentiel de l'identité et de la fierté nationales. A ce titre, sa préservation et sa promotion relèvent d'un acte de patriotisme, symbole de la souveraineté nationale. Cependant, dans certains cas, les politiques coloniales ont supprimé les langues autochtones et ont promu l'usage exclusif de la langue du colonisateur, ce qui a entraîné une perte de la langue et une diminution du patriotisme autochtone.

Pourtant, ces langues sont des symboles d'unité, de souveraineté et de développement endogène. C'est pourquoi leur préservation et leur revitalisation sont perçues comme des actes de résistance et de lutte pour l'autonomie et la reconnaissance des droits des peuples souverains. C'est à travers elles que se transmettent les connaissances, la culture et l'histoire des communautés. A ce titre, le Burkina Faso gagnerait à les introduire dans l'éducation, dans l'administration à travers des mécanismes bien pensés et des stratégies bien négociées par l'exemple que donneront les autorités pour une adhésion

inconditionnelle à cette politique d'engagement et de patriotisme. Car « Le développement de tout peuple va de pair avec celui de sa langue » dira Gnamba (1981; 235-240), puisque « quand la langue du gouvernement et de la loi diffère de celle des masses populaires, les plans de développement économique, agricole et industriel sont difficiles à élaborer et encore plus difficiles à mettre en œuvre parce que la recherche de base se trouve handicapée par la barrière langue » précise LEPAGE (1964 : 18). Mais le revers est possible car « Dans les usages courants, les langues nationales burkinabè dominent le français qui, malgré sa linguosphère bien structurée et vénémente et son organisation autocentré, n'a pas pu éteindre les patrimoines » rassure SAWADOGO (2020 :16)

Bibliographie

- BURKINA FASO, Loi n°033-2019/AN du 23 mai 2019 portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso
- BURKINA FASO, Décret n°2019-0600/PRES promulguant la loi n°033-2019/AN du 23 mai 2019 portant promulgation loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso
- CALVET, J.- L. (1996). *Les politiques linguistiques*. PUF : Paris.
- CALVET, L.-J. (2017). *Les langues : quel avenir ? Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris, France : CNRS.
- CASSELS-JOHNSON, D. (2013). *Language Policy*. Palgrave, États-Unis : Macmillan.
- CHAUDENSON, R. (1989). *Vers une révolution francophone ?* Paris, France : L'Harmattan.
- CREISSELS, D. (2018). *La situation linguistique des pays d'Afrique de l'ouest*. CASNAV, Grenoble. Lyon, France : Université Lyon 2, 1-8.

- FERGUSON, C. A. (1959). Diglossia. Word. 15 : 325-340. and In Dil (1971) 1-26.
- FISHMAN, J. A. (1967). Bilingualism with and without Diglossia; Diglossia with and without Bilingualism. The Journal of Social Issues. 23, 2 : 29-38.
- FONCIN, Pierre (1900a) : *Alliance Française. La langue française dans le monde, exposition universelle de 1900.* Paris, Alliance Française.
- GUESPIN L. et MARCELLESI J. B. (1986). Pour la glottopolitique. « In: Langages », 21^e année, n°83., Glottopolitique. pp. 5-34; doi : <https://doi.org/10.3406/lge.1986.2493>
- HALAOUI, N. (2011). *Politique linguistique. Faits et théorie.* Paris, France: Editions Ecriture.
- Jean-Marie Klinkenberg, *La langue et le citoyen : Pour une autre politique de la langue française*, Presses Universitaires de France, 2001, p. 90.
- KABORÉ B. et SAWADOGO A.2e Jumelle, (2020). Les partis politiques et la question des langues nationales au Burkina Faso, SociD N°5, Sociolinguistique & Didactique, LASODYLA-REYO, janvier 2020, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, ISSN : 1840-7994, pp. 14-23.
- KI-ZERBO, J. (2004). À quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein, Paris, Éditions de l'Aube; Lausanne, É
- Mace, G., & Pétry, F. (2017). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche* (3e éd.). Québec : Les Presses de l'Université Laval
- NAPON A. (2006) : « Les obstacles sociolinguistiques à l'introduction des langues nationales dans l'enseignement primaire au Burkina Faso » dans : Compaoré F.N.D. et al. *La question éducative au Burkina Faso. Regards pluriels*, CNRST, p. 253-264
- NIKIEMA, N. (2003). « Contribution aux propositions glottopolitiques pour le Burkina multilingue », in *Mélanges en*

l'honneur du Pr A. ZAGRE et du Dr G. MEDAH, CERLESHS, 2^e numéro spécial. P.U.O : Ouagadougou, pp. 173-202.

OUÉDRAOGO, R. (2000). M., Planification et politiques linguistiques dans certains pays sélectionnés d'Afrique de l'ouest, Addis Abeba 2000, UNESCO, institut international pour le Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA) 90 p.

Sawadogo, A. 2^{ème} J. (2016). *Éducation bilingue et compétences bilitéraciées des apprenants au Burkina Faso. Exemple de quelques écoles bilingues mooréphones. Etat des lieux et perspectives* (Thèse de doctorat). Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso.

Sawadogo, A. 2^{ème} J. (2020). Le français et les langues nationales au Burkina Faso : quel partenariat dans les établissements scolaires post primaires du Burkina Faso ? *Les Cahiers du CERLESHS*, Tome XXXI, N° 65. Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso, 89-105.

SAWADOGO A. 2^e J. (2021). Enjeux et défis de la loi portant sur la promotion et l'officialisation des langues nationales du Burkina Faso, mémoire d'études de Mémoire, études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du diplôme en maîtrise ès arts en études du bilinguisme, université d'Ottawa, février 2021

Kedrebeogo, G. (2003). Nivellement linguistique mondial et survie des "langues nationales". Dans Nikiéma, N. et Salo, P. S. (Dir.). *Mélanges en l'honneur des professeurs Zagré Ambroise et Médah Galli à l'occasion de leur départ à la retraite*. 123-148.

SANKARA (T.), 1983. Discours d'Orientation Politique prononcé par le Capitaine T. SANKARA le 2 octobre 1983 à Ouagadougou, Ouagadougou, Conseil National de la Révolution (CNR), Imprimerie nationale (s.d), 56p

KEDREBEOGO (G), 2001. "Langue et développement national, communication, grandes conférences du Ministère de la Culture", 33 p